



FOCUS N°63

Les espaces verts accessibles au public en Région bruxelloise : quelle offre en 2023 et quelle évolution en 40 ans ?

ANNE FRANKLIN

En milieu urbain, les espaces verts sont essentiels pour la qualité de vie des habitants car ils remplissent de multiples fonctions sociales et environnementales. Ce Focus s'intéresse aux espaces verts accessibles au public : il fait une synthèse de l'offre actuelle en Région bruxelloise et compare la situation de 2023 à celle de 1981.

Des oasis vertes pour le loisir et la détente

La notion même d'espace vert urbain recouvre des réalités très différentes. Celles-ci ont été évoquées dans un Focus précédent (IBSA, Franklin 2023). Dans ce Focus-ci, l'accent est mis sur la fonction récréative des espaces verts.

L'accès aux espaces verts est une demande forte de la population (Bruxelles Environnement 2022a). Les motivations pour les visiter sont très variées : prendre l'air, faire de l'exercice, rencontrer des gens, jouer dehors, promener son chien, observer la nature... Ils ont de ce fait un rôle clé pour le maintien de la santé physique et mentale. En conséquence, ils sont une composante essentielle du « bien-vivre en ville ».

Cependant, en plus de leur utilité pour l'homme, ces espaces servent également d'habitat à la vie sauvage et fournissent de nombreux services écosystémiques (→ [Glossaire](#)). Leur multifonctionnalité leur confère donc un rôle crucial, parfois confronté à des objectifs de gestion divergents¹.

Des obstacles peuvent empêcher l'accès de la population à ces espaces verts. D'une part, l'offre n'est pas uniforme : la

disponibilité, l'accessibilité et la qualité varient en fonction de la localisation, certaines zones étant mieux desservies que d'autres. D'autre part, du côté de la demande, des barrières sociales et personnelles peuvent influencer l'usage de ces espaces verts, comme le sentiment d'insécurité ou le manque d'appréciation de l'offre existante (Snaith & Odedun 2023).

De nombreuses études ont été réalisées sur les espaces verts accessibles au public en Région bruxelloise, soit pour caractériser l'offre et ses disparités régionales, soit pour analyser les facteurs de leur attractivité sociale et de la demande (p.ex. Stessens *et al.* 2020, Noël *et al.* 2021, Schindler *et al.* 2022, Phillips *et al.* 2023).

Même si le sujet est bien documenté, l'offre en espaces verts est en constante évolution. De nouveaux espaces peuvent être créés ou rendus accessibles, tandis que d'autres disparaissent au profit d'autres fonctions urbaines.

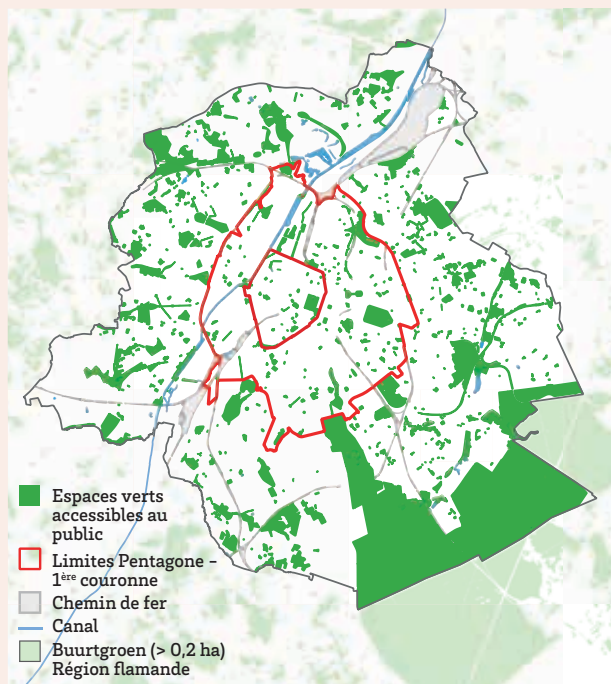
Ce Focus fait un bilan statistique de l'offre en 2023. Il caractérise les principaux types d'espaces verts accessibles au public, selon leur taille et leur répartition géographique. Ensuite, il compare l'offre en 1981 et en 2023. Enfin, il discute brièvement des perspectives dans un contexte de planification territoriale.



Encadré 1. Les données utilisées pour le bilan 2023

Les analyses exploitent la [base de données des espaces verts accessibles au public](#) de Bruxelles Environnement (Bruxelles Environnement 2023).

① LES ESPACES VERTS ACCESSIBLES AU PUBLIC EN RÉGION BRUXELLOISE EN 2023



Source : Bruxelles Environnement (données de septembre 2023), Vlaamse Overheid - Department Omgeving. Cartographie IBSA.
Note : Le « buurtgroen » correspond aux espaces verts accessibles au public de plus de 0,2 ha en Région flamande.

La figure ① cartographie les espaces verts pris en compte pour le bilan 2023. Ceux-ci comprennent les espaces :

- de plus de 500 m² (0,05 ha), pour avoir une superficie minimale qui justifie une fréquentation ;

- hébergeant plus de 50 % de végétation et/ou de surfaces aquatiques, pour sélectionner des espaces permettant d'expérimenter un minimum de présence de nature ;
- accessibles de manière permanente de droit (situés dans le domaine public) ou de fait (espaces privés accessibles à tous) ;
- aménagés pour le séjour et l'accueil du public (bancs, jeux pour enfants, chemins...).

Par ailleurs, la base de données classe les espaces verts accessibles au public en 7 types : (i) parcs et squares, (ii) bois et forêts, (iii) cimetières, (iv) espaces associés à la voirie (places, ronds-points, bermes, etc.), (v) étangs et berges en milieu urbain, (vi) espaces publics peu végétalisés et (vii) espaces non aménagés (friches, pelouses...).

Ces 7 types ont été pris en compte selon les critères listés ci-dessus, sauf pour les espaces non aménagés. Seuls les espaces non aménagés de plus de 0,3 ha ont été inclus dans l'analyse. Malgré leur manque d'équipements, ils ont été considérés comme ayant un potentiel pour la fonction récréative. Les cimetières bien végétalisés ont été gardés même si leur usage récréatif est limité, car ils peuvent servir de lieux de promenade (p.ex. cimetières de Laeken, de Bruxelles-Evere, du Dieweg).

La base de données comprend 368 espaces verts ne répondant pas aux critères de sélection ci-dessus. Ce sont essentiellement des espaces de moins de 500 m², des espaces non aménagés et des espaces peu végétalisés. Leur non prise en compte change peu les analyses car les superficies concernées sont limitées (environ 50 ha, dont 13 ha de cimetières peu végétalisés).

Certains espaces verts ne sont pas inclus dans la base de données de Bruxelles Environnement. Le plus grand est le site classé du Scheutbos (près de 50 ha), adjacent au parc régional du même nom. Il est considéré comme inaccessible car l'accès au public y est canalisé sur quelques chemins. La situation est similaire au Marais de Jette (± 5 ha). Ces sites sont alors repris par Bruxelles Environnement dans une base de données spécifique comme « cheminements dans un cadre verdoyant » plutôt qu'en tant qu'espaces verts proprement dits. Ils jouent malgré tout un rôle dans l'accueil du public, mais ne sont pas analysés ici.

L'offre en 2023 : une perspective spatiale

Une répartition inégale entre le centre et la périphérie

En 2023, la Région bruxelloise totalise un peu plus de 3 100 ha d'espaces verts selon les données sélectionnées pour les analyses (→ Encadré 1). La Forêt de Soignes englobe à elle seule environ 1 600 ha de ce total (②), soit 51 % des surfaces d'espaces verts accessibles.

Ces espaces verts représentent environ 19 % de la superficie de la Région si l'on inclut la Forêt de Soignes, et seulement 9 % hors Forêt de Soignes. Les variations intrarégionales sont très importantes, avec seulement 6 % d'espaces verts accessibles au centre-ville (Pentagone et première couronne), pour 23 % en périphérie (seconde couronne)² (→ Glossaire).

Globalement, en Région bruxelloise, chaque habitant bénéficie de 26 m² d'espace vert (②). Étant donné la densité de population nettement plus élevée au centre-ville, cette proportion chute à 5 m² par habitant dans le Pentagone et à 4 m² par habitant en première couronne. En seconde couronne, l'offre monte à 41 m² par habitant, grâce à la présence de grands parcs et de la Forêt de Soignes.

Une norme de 9 à 10 m² d'espaces verts publics par habitant est souvent citée, au niveau européen et international, comme un minimum acceptable. Cette norme n'est pas récente. Différentes sources préconisaient, dès les années 1970, une norme de 10 m² par habitant pour l'agglomération bruxelloise hors Forêt de Soignes (Deconinck 1982). L'idéal serait d'approcher les 50 m² par habitant (Russo & Cirrella 2018).

Le concept de surfaces d'espaces verts disponibles par habitant offre une mesure pratique pour des comparaisons rapides. Cependant, il ne tient pas compte de la diversité des habitants (âge, sexe, état de santé...), de leurs préférences individuelles et de leurs capacités à se déplacer. Il nécessite donc d'être complété par d'autres analyses, non effectuées dans ce Focus.

② CARACTÉRISTIQUES DE L'OFFRE EN ESPACES VERTS EN RÉGION BRUXELLOISE EN 2023, POUR L'ENSEMBLE DE LA RÉGION ET PAR COURONNE

	Pentagone	Première couronne	Seconde couronne	Région
Démographie (au 1^{er} janvier 2022)				
Population (nb. d'habitants)	54 722	447 205	717 486	1 222 637
Superficie du territoire (ha)	448	2 812	12 984	16 242
Densité de population (hab./ha)	122,2	159,0	55,3	75,3
Espaces verts accessibles au public (2023)				
Superficie totale des espaces verts (ha)	26	171	2 934	3 131
Part du territoire dédié aux espaces verts (%)	6	6	23	19
Superficie d'espaces verts par habitant (m²/hab.)	5	4	41	26
Nombre d'habitants par hectare d'espace vert (hab./ha)	2 118	2 608	245	390

Source : Bruxelles Environnement, Statbel (Direction générale Statistique – Statistics Belgium). Calculs IBSA.

Note : la population utilisée pour le calcul par couronne est plus faible que la population totale de la région. Seuls les habitants pouvant être rattachés à un secteur statistique ont été pris en compte.

Les espaces verts sont (très) petits

Les espaces verts en Région bruxelloise sont souvent petits, voire très petits. En effet, **74 % d'entre eux ont une superficie de moins d'un hectare** (③).

La catégorisation utilisée au tableau ③ s'inspire de classifications précédentes (Deconinck 1982, Stessens *et al.* 2017). Elle a été adaptée pour mieux refléter la distribution des tailles des espaces verts du présent inventaire. La nomenclature met en évidence le rayon d'attraction potentiel des espaces verts dans le tissu urbain.

Le Pentagone est dépourvu d'espaces verts de grande taille, à l'exception du Parc de Bruxelles. Les petits espaces de proximité y jouent donc un rôle crucial. En **première couronne, le Parc du Cinquantenaire est le seul grand espace vert.** Quelques espaces

inter-quartiers (3-20 ha) viennent compléter l'offre (p.ex. parcs Josaphat, Léopold, Tour & Taxis et Abbaye de la Cambre). La **seconde couronne offre une gamme complète d'espaces verts de toutes tailles.**

Seuls trois espaces verts accessibles au public dépassent les 50 ha, tous situés au sud-est de la Région : Forêt de Soignes, Bois de la Cambre et Parc de Woluwe. Ils attirent un public régional et suprarégional.

Lorsque des espaces de petite taille forment un réseau de parcs interconnectés, la **proximité compense partiellement la taille réduite**, facilitant le passage des usagers et de la biodiversité d'un espace à l'autre (Norabi *et al.* 2020). Par exemple, différents espaces verts à Jette et Ganshoren forment un ensemble d'une centaine d'hectares (Bois du Laerbeek, Parc Roi Baudouin, Poelbos, Bois de Dieleghem...). À Anderlecht, le complexe de

③ NOMBRE ET SURFACE DES ESPACES VERTS EN RÉGION BRUXELLOISE EN 2023, PAR CATÉGORIE DE TAILLE ET PAR LOCALISATION

	Taille	Nombre	Surface (ha)
Pentagone		34	26
Pocket	0,05 - 0,1 ha	7	0,5
Résidentiel	0,1 - 1 ha	21	6
Quartier	1 - 3 ha	5	8
Inter-quartiers	3 - 20 ha	1	12
Ville	20 - 50 ha	-	-
Métropolitain	> 50 ha	-	-
Première couronne		169	171
Pocket	0,05 - 0,1 ha	33	3
Résidentiel	0,1 - 1 ha	106	38
Quartier	1 - 3 ha	21	36
Inter-quartiers	3 - 20 ha	8	60
Ville	20 - 50 ha	1	34
Métropolitain	> 50 ha	-	-
Seconde couronne		567	2 934
Pocket	0,05 - 0,1 ha	111	8
Résidentiel	0,1 - 1 ha	293	101
Quartier	1 - 3 ha	73	135
Inter-quartiers	3 - 20 ha	78	619
Ville	20 - 50 ha	9	269
Métropolitain	> 50 ha	3	1 802
Total régional		770	3 131

Source : Bruxelles Environnement. Calculs IBSA

parcs atteint une quarantaine d'hectares (parcs des Etangs, de la Pede, de Scherdemael, Jean Vives...). Les frontières régionales n'étant pas hermétiques, **il existe également des connectivités entre espaces verts bruxellois et flamands** (①).

La taille d'un espace vert influence son appréciation, quel que soit le profil de l'utilisateur et le type d'usage (Rey Gozalo *et al.* 2019 ; Phillips *et al.* 2021). Plus il est grand, plus son appréciation est en général élevée. Par ailleurs, les effets sur la santé et le bien-être, varient selon la taille de l'espace vert. Les petits espaces verts sont adaptés à la rencontre et aux jeux des enfants, mais moins propices à la recherche du calme, à l'immersion dans la nature, à des promenades plus longues ou encore à des pratiques sportives plus vigoureuses (Conseil supérieur de la santé 2021).

La qualité des espaces verts dépend de leur localisation

Globalement, **59 % des superficies inventoriées correspondent à des bois et forêts, 34 % à des parcs et squares, 4 % à des cimetières, 1 % à des espaces associés à la voirie et 1 % à d'autres types.**

Les bois et forêts ont le plus souvent plus de 3 ha et ne sont présents qu'en seconde couronne. Les parcs et squares affichent toutes les classes de taille et sont présents dans toute la région. A ce titre, ils forment l'ossature même du réseau des espaces verts urbains. Les espaces associés à la voirie (p.ex. Place de la Liberté, Square Leopold II) sont petits, aucun n'étant représenté au-delà des espaces de quartier (1-3 ha). Ils prennent plus d'importance au centre-ville, compensant partiellement l'absence d'autres types d'espaces.

La qualité biologique des espaces verts peut être estimée en croisant la répartition des espaces verts accessibles avec celle des zones de haute valeur biologique (Bruxelles Environnement 2022b). Il s'agit d'une approximation basée sur des analyses cartographiques.

Environ 73 % des superficies des espaces verts accessibles au public sont classées en haute ou une très haute valeur biologique, Forêt de Soignes comprise³. Hors Forêt de Soignes, seulement 43 % des superficies d'espaces verts affichent un tel classement. Aucun espace vert n'héberge de zones de (très) haute valeur biologique dans le Pentagone. En première couronne, le pourcentage n'est que de 5 % tandis qu'il est de 77 % des surfaces évaluées en seconde couronne.

Aucun espace de poche (0,05-0,1 ha) et seuls quelques espaces résidentiels (0,1-1 ha) sont classés en (très) haute valeur biologique. La proportion atteint 44 % et 43 % respectivement des superficies des espaces inter-quartiers (3-20 ha) et des espaces de ville (20-50 ha). Elle est près de 100% pour les trois grands espaces verts métropolitains.

Les zones de plus haute valeur biologique se situent donc principalement dans les grands espaces verts de seconde couronne. Cette observation est conforme avec les études indiquant que la biodiversité est plus élevée dans les espaces verts de grande taille (de la Barrera *et al.* 2016).

Tous les types d'espaces verts apportent des bénéfices en matière de santé et de bien-être. Toutefois, l'ampleur de ces bénéfices dépend de la composition et de la qualité des espaces verts. Dans leur synthèse de la littérature, Beute *et al.* (2020)

constatent que plus la couverture arborée est grande, plus les impacts positifs sur la santé mentale sont significatifs. Ils observent également, tout comme Knight *et al.* (2022), que plus la qualité écologique des espaces verts est élevée, plus ces espaces contribuent positivement au bien-être des visiteurs.

Les analyses ci-dessus mettent en évidence de grandes disparités spatiales : **non seulement le centre-ville souffre d'un déficit en espaces verts accessibles au public, mais les espaces qui y sont présents sont de plus petite taille, moins boisés et de valeur biologique moins élevée.** Les habitants des quartiers centraux doivent se déplacer plus loin pour pouvoir profiter des espaces les plus qualitatifs, comme la Forêt de Soignes et les grands parcs boisés de la seconde couronne.

Comparaison de l'offre en 1981 et 2023 : une perspective historique

Les superficies des espaces verts publics ont augmenté en 40 ans...

Au début des années 1980, Mireille Deconinck a étudié la répartition des espaces verts « à fonction sociale » dans l'agglomération bruxelloise (Deconinck 1982). Son travail d'inventaire est précieux pour analyser l'évolution qu'il y a eu en 40 ans.

Selon son étude, **l'agglomération bruxelloise comportait, au 1^{er} juin 1981, 2 528 hectares d'espaces verts publics à fonction sociale. Ces espaces représentaient presque 16 % du territoire.** Hors Forêt de Soignes, les espaces verts publics à fonction sociale représentaient 905 hectares, soit seulement 6,2 % de la superficie de l'agglomération bruxelloise.

La comparaison de deux jeux de données construits sur des bases très différentes est délicate. Pour avoir malgré tout une idée de l'évolution, une sélection spécifique des espaces verts de 2023 a été réalisée afin de se rapprocher des définitions de l'époque (→ Encadré 2).

Sur base de la méthodologie utilisée pour la comparaison évolutive, la Région bruxelloise comporterait, en 2023, 2 924 hectares d'espaces verts comparables à ceux de 1981 (18 % du territoire), soit **environ 400 hectares de plus qu'en 1981. Cette estimation est peu précise et souffre du manque de comparabilité des données, mais elle indique une hausse bien réelle.**

Cette hausse se répartit de manière assez diffuse sur tout le territoire, avec une croissance un peu plus marquée à l'ouest et au sud de la Région (④).

La consultation des archives permet de se faire une idée des facteurs influençant l'évolution des espaces verts.

D'une part, des espaces présents dans l'inventaire en 1981 n'apparaissent plus en 2023 :

- Certains complexes sportifs ne sont plus repris dans l'inventaire actuel (ex. Parc sportif des Trois Tilleuls).
- Des places et squares ont été exclus car trop peu végétalisés (ex. Place de la Monnaie).
- Certains petits espaces ont disparu sous les réaménagements (ex. plaines de jeux).



Encadré 2. Les données utilisées pour comparer entre 1981 et 2023

En 1981, l'étude portait spécifiquement sur les espaces verts publics à fonction sociale. Outre leur statut public, les espaces devaient être aménagés en vue de leur utilisation à des fins récréatives (jeux, repos, promenade...). Ils devaient comprendre au moins un banc comme équipement. Les espaces verts en voirie étaient exclus s'ils ne comportaient aucun équipement et n'étaient pas exploitables à des fins récréatives. De même, les cimetières n'étaient pas repris car peu aménagés et peu utilisés à des fins de promenade par la population. Les chiffres ne comprenaient pas non plus les espaces semi-ruraux non équipés, même s'ils étaient fréquentés à des fins récréatives. Enfin, les espaces publics de moins de 15 ares n'étaient pas comptabilisés (Deconinck 1982).

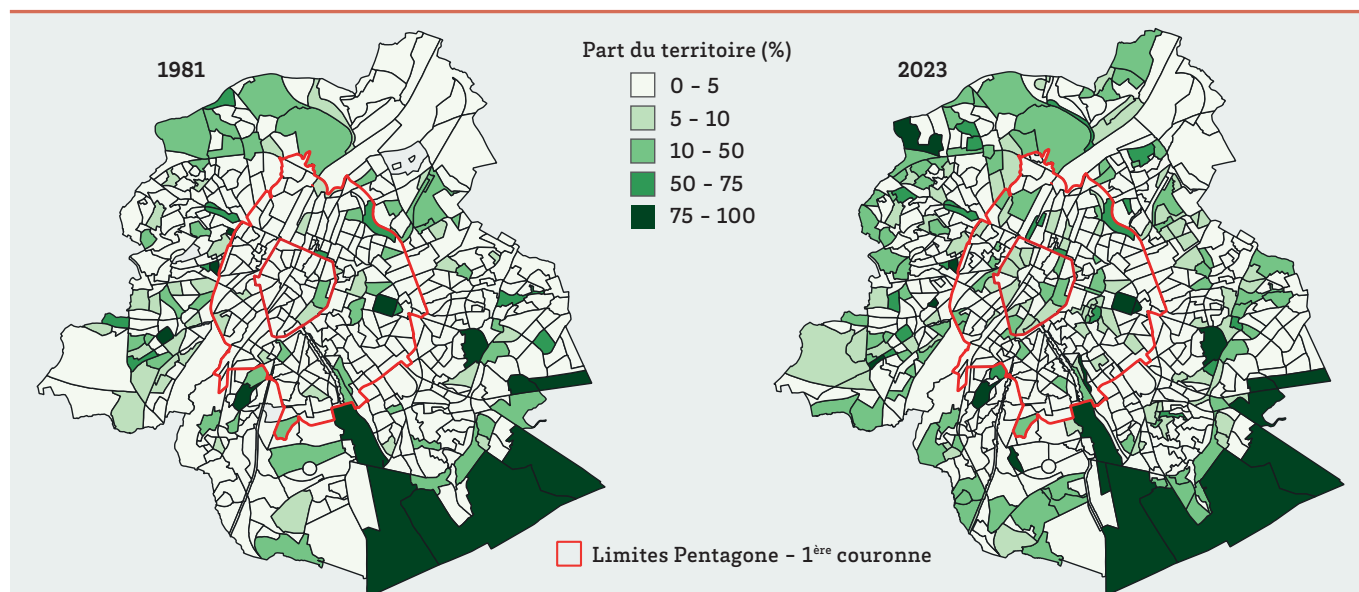
Pour 2023, l'analyse comparative a nécessité un traitement spécifique de la base de données de Bruxelles Environnement pour identifier les espaces qui correspondaient au mieux aux critères utilisés en 1981. Lors d'une première phase, les bois, les parcs et squares et les espaces végétalisés de plus de 500 m² ont été sélectionnés. Les cimetières, les espaces non aménagés, les espaces de voirie et les étangs ont été exclus. Les sites privés (y compris les campus universitaires) ont également été supprimés des analyses. Dans une seconde phase, les listes de 1981 et 2023 ont été comparées pour repérer les espaces verts communs. Des vérifications visuelles ont été effectuées à l'aide d'orthophotoplans (BruGIS) et de photographies aériennes historiques (Bruciel). Des espaces de voiries, des espaces non aménagés, des étangs et des espaces de moins de 500 m² ont été rajoutés à la sélection de 2023 s'ils étaient repris dans la liste de 1981. Malgré ces efforts, certains espaces de 1981 n'ont pas pu être fermement reliés à des espaces de 2023, sans pour autant que leur disparition n'ait été attestée.

D'autre part, de nombreux espaces ont été maintenus ou ont fait leur apparition entre 1981 et 2023 :

- Les espaces les plus grands (plus de 3 ha) ont généralement été préservés.
- Les espaces de petite taille (moins de 1 ha) sont nettement plus nombreux en 2023 qu'en 1981. Le réaménagement qualitatif de nombreuses placettes, squares et plaines de jeux a développé la présence de végétation, tout en permettant un séjour de détente dans l'espace public.
- Des espaces privés, des espaces publics précédemment non accessibles et/ou des espaces en intérieurs d'îlots ont été rendus accessibles au public (ex. Jardins du Fleuriste, Parc de la Reine Verte, Hippodrome de Boitsfort).
- De nouveaux types d'espaces verts ont fait leur apparition, tels que les fermes urbaines (ex. Ferme du Parc Maximilien, Ferme Nos Pilifs) et les micro-forêts (ex. forêt Miyawaki à Forest).
- Des espaces semi-naturels, en friche ou à vocation agricole ont été aménagés pour l'accueil du public (ex. Kauwberg, Zavelenberg, certains tronçons de la Promenade verte). Même si une certaine fréquentation y était déjà possible en 1981, ils n'étaient pas considérés comme des espaces récréatifs publics.
- De grands espaces ont été transformés en parcs publics depuis 1981, soit sur des terrains essentiellement non bâtis (ex. parcs Roi Baudouin, de la Ligne 28), soit sur des terrains totalement ou partiellement déminéralisés (ex. parcs de la Senne et de la Porte de Ninove, Place Marie-Janson, Tour & Taxis).

L'analyse comparative des deux jeux de données révèle une augmentation de l'offre. Il est complexe de quantifier précisément cette évolution, compte tenu des changements dans la classification des espaces, des réaménagements, et du changement du statut d'accessibilité au public. Malgré cela, **les efforts de végétalisation et d'aménagement qualitatif ont contribué à la création d'espaces de taille moyenne (quartier et inter-quartier), à l'essor des espaces verts de petite taille et à la formalisation de l'accessibilité des espaces semi-naturels de la seconde couronne.**

4 PART DU TERRITOIRE OCCUPÉ PAR LES ESPACES VERTS ACCESSIBLES AU PUBLIC EN RÉGION BRUXELLOISE EN 1981 ET EN 2023, PAR SECTEUR STATISTIQUE (HA)



Source : Deconinck (1982), Bruxelles Environnement, Statbel (Direction générale Statistique – Statistics Belgium). Calculs et cartographie IBSA.
Notes : la carte de 1981 est dessinée sur base des secteurs statistiques de 1970. La carte de 2023 utilise les secteurs statistiques de 2023 et les données comparatives (voir encadré 2).

... mais l'offre par habitant a stagné sur la même période

La tendance à la hausse des superficies d'espaces verts ne doit pas occulter l'importante croissance démographique depuis 1981, avec l'arrivée de plus de 240 000 nouveaux habitants.

En conséquence, **l'offre par habitant stagne en 40 ans : elle passe de 25 m² par habitant en 1981 à 24 m² par habitant en moyenne à l'échelle régionale en 2023, selon les données comparatives (5)**.

Le Pentagone et la première couronne ont gagné chacun plus de 2 500 habitants par km² entre 1981 et 2023. Les parties centrales de la ville restent dès lors bien en deçà du seuil minimal de 10 m² d'espaces verts par habitant.

5 SURFACES D'ESPACES VERTS ACCESSIBLES AU PUBLIC PAR HABITANT PAR COURONNE EN RÉGION DE BRUXELLOISE, EN 1981 ET EN 2023 (M²/HABITANT)

	1981	2023	
		Données comparables à 1981	Données du bilan 2023
Pentagone	5	6	5
Première couronne	3	4	4
Seconde couronne	41	38	41
Région	25	24	26

Source : Deconinck (1982), Bruxelles Environnement, Statbel (Direction générale Statistique – Statistics Belgium). Calculs IBSA.

Note : pour un aperçu de la sélection des données comparables entre 1981 et 2023, voir encadré 2 ; pour un aperçu des données du bilan 2023, voir encadré 1.

Les espaces verts et le défi de la densification résidentielle

L'évolution des espaces verts accessibles au public à Bruxelles au cours des 40 dernières années a été marquée par d'importants chantiers de rénovation, de création et d'aménagement de nouveaux espaces. Cette dynamique se poursuit actuellement par le biais des outils de planification régionaux et communaux.

Une analyse simplifiée de cette dynamique a été effectuée pour les Plans d'aménagement directeurs (PAD), dont l'élaboration est pilotée par Perspective.brussels (6). L'estimation de l'offre future repose sur la projection des superficies des nouveaux espaces verts accessibles et sur la population attendue suite aux projections de nouveaux logements.

Quasi tous les PAD prévoient l'aménagement de nouveaux espaces verts. Cependant, ces initiatives s'accompagnent de la construction de nouveaux logements, entraînant parfois une augmentation substantielle de la population.

Les PAD Gare de l'Ouest et Mediapark affichent les perspectives les plus favorables, en rendant accessibles de grandes zones vertes qui ne l'étaient pas précédemment. Les perspectives pour le PAD Hermann-Debroux sont moins avantageuses car les projections de logements y sont très élevées.

Cependant, **une telle analyse statistique doit être complétée par des analyses plus contextuelles**. Par exemple, il existe de nombreux espaces verts accessibles à proximité du PAD Hermann-Debroux, dont la forme très étroite et allongée ne facilite pas la création de nouveaux espaces. De même, les espaces verts déjà présents dans le PAD Défense sont des cimetières, dont l'usage récréatif est limité à la promenade. La création d'un nouvel espace vert de grande taille, tel que prévu dans le PAD, y offrira des fonctions de loisir plus diversifiées.

6 SITUATION PROJETÉE DE L'OFFRE EN ESPACES VERTS ACCESSIBLES AU PUBLIC (M²/HABITANT) DANS LES PLANS D'AMÉNAGEMENT DIRECTEUR (PAD) EN COURS D'ÉLABORATION OU DE MISE EN ŒUVRE EN RÉGION DE BRUXELLOISE EN JANVIER 2024

PAD	Couronne	Situation existante (2023)			Situation projetée (estimation)				Tendance
		Habitants (nb)	Espaces verts accessibles (ha)	Offre par habitant (m ² /hab)	Nouveaux logements (m ²)	Nouveaux habitants (nb)	Nouveaux espaces verts accessibles (ha)	Offre totale future (m ² /hab.)	
Porte de Ninove	P/1	14	3	2 432	34 395	740	0	45	↘
Casernes	1	< 5	0	0	20 000 + 605 kots	1 040	0,2	2	↗
Heyvaert	1	5 986	0,6	1	45 000	970	2	4	↗
Maximilien	1	7 212	9	12	84 325	1 810	0,2	10	→
Gare de l'Ouest	1	72	0	0	45 000	970	3	29	↗
Mediapark	2	0	0,3	-	152 673	3 280	7,8	25	↗
Josaphat	2	13	0,8	635	126 540	2 720	11,8	46	↘
Hermann-Debroux	2	169	0,7	40	157 000	3 380	3,2	11	↘
Défense (hors cimetières)	2	268	0	0	150 000	3 230	15	43	↗

Source : Statbel (Direction générale Statistique – Statistics Belgium), Bruxelles Environnement, Perspective.brussels. Calculs IBSA.

Notes : (i) les couronnes sont définies comme : P = Pentagone, 1 = 1^{ère} couronne, 2 = 2^{ème} couronne ; (ii) la situation existante est calculée à partir des données de population 2022 au point d'adresse et des données du bilan 2023 des espaces verts accessibles au public ; (iii) les données de la situation projetée ont été fournies par Perspective.brussels en janvier 2024 ; (iv) seuls les nouveaux espaces verts accessibles au public ont été pris en compte dans la situation projetée. Les parties de ces espaces verts qui ne seront pas accessibles ont été déduites de la situation projetée (Biopark pour le PAD Josaphat, périmètre de protection pour le PAD Mediapark), tout comme les espaces verts existants qui seront réaménagés (Parc Maximilien et espaces verts de la Porte de Ninove) ; (v) les nouveaux habitants ont été estimés sur base de 100 m² par logement, de 1 logement pour 1 ménage et de 2,15 personnes par ménage, de 1 kot = 1 habitant, et les estimations ont été arrondies à la dizaine ; (vi) pour la tendance, la direction de la flèche indique si l'offre par habitant est en hausse, stable ou en baisse.

Conclusion

Dans un contexte d'une densification résidentielle, trouver de l'espace pour répondre aux besoins en espaces verts accessibles au public nécessite beaucoup d'efforts et de créativité. Plusieurs pistes peuvent être explorées et combinées pour maximiser les résultats.

Les petits espaces verts à proximité du logement sont essentiels au quotidien, améliorant le confort thermique et esthétique tout en servant de lieu de passage et de socialisation. Ils sont particulièrement utiles pour les jeunes enfants, les personnes âgées et les personnes moins mobiles (Rey Gozalo *et al.* 2019).

Dans les zones densément bâties, **la végétalisation de sites difficiles, comme les rues étroites, peut compléter l'offre** en espaces verts. Elle permet d'encourager la marche comme mode de déplacement et d'offrir de l'ombre en été (Sarkar *et al.* 2015).

Cependant, de telles mesures ne peuvent se substituer au maintien d'un réseau d'espaces verts de plus grande taille. Leur dimension et leur composition les rendent plus attrayants que les petits espaces et génèrent un bien-être plus prononcé, car les usagers peuvent y rester plus longtemps et pratiquer une plus grande variété d'activités (Ekkel & de Vries 2017). Leur existence, tout comme la préservation des zones non aménagées et semi-naturelles, est essentielle pour éviter la surutilisation des autres parcs urbains (Haaland & Konijnendijk van den

Bosch 2015). Par ailleurs, ces grands espaces jouent un rôle crucial dans l'atténuation de l'îlot de chaleur urbain et dans l'accueil de la vie sauvage.

Enfin, le **déploiement de corridors verts** permet de connecter les quartiers denses et les zones plus aérées. En plus de leur dimension récréative, ces corridors permettent l'apport de fraîcheur vers le centre-ville, l'encouragement de pratiques de mobilité douce et la circulation de la faune et de la flore (Buur *et al.* 2020).

La création et le maintien d'espaces verts accessibles au public contribuent à la qualité de la vie en ville, à son attractivité et à sa durabilité. La création de nouveaux espaces verts est aussi l'occasion de diminuer les inégalités spatiales, sociales et environnementales.

Une distribution plus équitable permettrait de minimiser les zones carencées et profiterait aux populations qui dépendent davantage d'un environnement vert de proximité. Une conception inclusive présenterait l'avantage d'impliquer activement la population afin de garantir que les espaces verts répondent au mieux aux besoins de tous les utilisateurs. Enfin, une combinaison de différents modes de gestion (à but écologique, climatique ou récréatif) permettrait non seulement répondre aux besoins récréatifs des citoyens mais également de contribuer à la préservation de la biodiversité et à l'adaptation aux changements climatiques.

Bibliographie

- BEUTE, F., ANDREUCCI, M.B., LAMMEL, A., DAVIES, Z., GLANVILLE, J., KEUNE, H., MARSELLE, M., O'BRIEN, L.A., OLSZEWSKA-GUIZZO, A., REMMEN, R., RUSSO, A., DE VRIES, S., 2020. *Types and characteristics of urban and peri-urban green spaces having an impact on human mental health and wellbeing*. Report prepared by an EKLIPSE Expert Working Group. UK Centre for Ecology & Hydrology, Wallingford, United Kingdom. 154 p.
- BRUXELLES ENVIRONNEMENT, 2022a. *Représentations sociales des Bruxellois.e.s vis-à-vis de leur environnement naturel et des espaces verts bruxellois*. Fiche documentée du thème «Espaces verts et Biodiversité». 23 p.
- BRUXELLES ENVIRONNEMENT, 2022b. *La carte d'évaluation biologique de la Région bruxelloise*. L'environnement : état des lieux. Juin 2022.
- BRUXELLES ENVIRONNEMENT, 2023. *Espaces verts : accessibilité au public*. L'environnement : état des lieux. Décembre 2023.
- BUUR, ANTEA et HESSELTEER, 2020. *Réseau d'espaces ouverts dans et autour de Bruxelles. Volet 1 : Analyse*. Étude pour Perspective.brussels, Bruxelles Environnement, Omgeving Vlaanderen, Agentschap Natuur & Bos, OVAM.
- CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA SANTÉ, 2021. *Villes vertes et bleues : nature et santé humaine en milieu urbain*. Avis n°9436. Bruxelles. 54 p.
- DE LA BARRERA F., REYES-PAECKE S., BANZHAF E., 2016. *Indicators for green spaces in contrasting urban settings*. Ecological Indicators. 62: 212-2019.
- DECONINCK M., 1982. *Étude de la répartition des espaces publics de loisir de plein-air dans les agglomérations urbaines: Analyse de leur rayonnement, de leurs fonctions et de leurs utilisateurs, le cas de l'agglomération bruxelloise* (Thèse de doctorat). Université libre de Bruxelles, Faculté des sciences, Bruxelles.
- EKKEL E.D., DE VRIES S., 2017. *Nearby green space and human health : Evaluating accessibility metrics*. Landscape and Urban Planning. 157 :214-220.
- HAALAND C., KONIJNENDIJK VAN DEN BOSCH C., 2015. *Challenges and strategies for urban green-space planning in cities undergoing densification : a review*. Urban Forestry & Urban Greening 14 : 760-771.
- IBSA. FRANKLIN A., 2023. *Bruxelles est-elle une ville verte ?* Focus de l'IBSA n°56.
- KNIGHT S.J., MCCLEAN C.J., WHITE P.C.L., 2022. *The importance of ecological quality of public green and blue spaces for subjective well-being*. Landscape and Urban Planning 226: 104510.
- NOËL Ch., VAN LANDSCHOOT L., VANROELEN Ch., GADEYNE S., 2021. *Social Barriers for the Use of Available and Accessible Public Green Spaces*. Front. Sustain. Cities. 3:744766.
- PHILLIPS A., KHAN A.Z., CANTERS F., 2021. *Use-related and socio-demographic variations in urban green space preferences*. Sustainability 2021, 13(6), 3461.
- PHILLIPS A., PLASTARA D., KHAN A.Z., CANTERS F., 2023. *Integrating public perceptions of proximity and quality in the modelling of urban green space access*. Landscape and Urban Planning. 240: 104875.
- REY GOZALO G., BARRIGÓN MORILLAS J.M., MONTES GONZÁLEZ D., 2019. *Perception and use of urban green spaces on the basis of size*. Urban Forestry & Urban Greening 46: 126470.
- RUSSO A., CIRELLA G.T., 2018. *Modern Compact Cities: How Much Greenery Do We Need?* Int. J. Environ. Res. Public Health. 15(10):2180.
- SARKAR C., WEBSTER C., PRYOR M., TANG D., MELBOURNE S., ZHANG X., JIANZHENG L., 2015. *Exploring associations between urban green, street design and walking: Results from the Greater London boroughs*. Landscape and Urban Planning 143 : 112-125.
- SCHINDLER M., LE TEXIER M., CARUSO G., 2022. *How far do people travel to use urban green space? A comparison of three European cities*. Applied Geography 141: 102673.
- SNAITH B., ODEDUN A., 2023. *Weeds, wildflowers, and White privilege: Why recognising nature's cultural content is key to ethnically inclusive urban greenspaces*. Journal of Race, Ethnicity and the City. DOI: 10.1080/26884674.2023.2224115.
- STESENS Ph., CANTERS F., HUYSMANS M., KHAN A.Z., 2020. *Urban green space qualities: An integrated approach towards GIS-based assessment reflecting user perception*. Land Use Policy: 104319.
- STESENS Ph., KHAN A.Z., HUYSMANS M., CANTERS F., 2017. *Analysing urban green space accessibility and quality: A GIS-based model as spatial decision support for urban ecosystem services in Brussels*. Ecosystem Services. 28C:328-340.
- TORABI N., LINDSAY J., SMITH J., KHOR L.-A., SAINSBURY O., 2020. *Widening the lens: Understanding urban parks as a network*. Cities 98: 102527.

Glossaire

Pentagone

Zone de Bruxelles située à l'intérieur des boulevards de la petite ceinture. Il s'agit de la ville qui était anciennement protégée par les murs d'enceinte. Le nom de cette zone vient de la forme que dessine le tracé des anciennes murailles.

Première couronne

Désigne les quartiers situés entre les boulevards de la petite ceinture et de la moyenne ceinture – boulevard Churchill (au sud) et boulevards militaires (à l'est: Général Jacques, Général Meiser, Brand Whitlock, Auguste Reyers, Général Wahis) – et les voies de chemin de fer (à l'ouest).

Seconde couronne

Désigne les quartiers situés le plus à l'extérieur de la ville, au-delà de la moyenne ceinture formée par les boulevards Churchill (au sud) et militaires (à l'est: Général Jacques, Général Meiser, Brand Whitlock, Auguste Reyers, Général Wahis) et les voies de chemin de fer (à l'ouest).

Services écosystémiques

Ce sont les services rendus par les écosystèmes aux êtres vivants, et à l'homme en particulier (production de nourriture, purification de l'eau, régulation du climat, inspiration artistique et technologique...).

Notes

1. L'utilisation des espaces verts à des fins récréatives peut entrer en conflit avec des objectifs de gestion écologique. Par exemple, le piétinement excessif tasse le sol et endommage la végétation. Les événements festifs entraînent une pollution sonore et visuelle, perturbant ainsi la quiétude des espèces sauvages.
2. Pour toutes les analyses, lorsqu'un espace vert accessible au public est localisé sur deux entités géographiques différentes, il est rattaché à l'entité qui comporte la plus grande partie de sa surface. Par exemple, le parc de Tour & Taxis, à cheval sur la première et la seconde couronne, a été affecté à la première couronne.
3. Les zones de très haute et de haute valeur biologique correspondent aux catégories A et B de la [carte d'évaluation biologique](#) de Bruxelles Environnement.

COORDINATION SCIENTIFIQUE

Astrid Romain

COMITÉ DE LECTURE

Xavier Dehaibe, Astrid Romain, Nils Schnitzler, Charlotte Noël (INBO)

ÉDITRICE RESPONSABLE

Astrid Romain - IBSA

©2024 Région de Bruxelles-Capitale. Tous droits réservés.